

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mercredi 10 décembre 2025

Rapport n° 20251210-313

DÉCISION MODIFICATIVE N°2

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I. SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
1. Les recettes de fonctionnement : + 281,0 M€ (14 000,3 M€)	4
1.1 Fiscalité : + 234,2 M€ (6 963,8 M€)	4
1.2 Recettes tarifaires : +36,0 M€ (4 274,6 M€)	5
1.3 Participations : - 29,3 M€ (1 856,8 M€)	5
1.4 Projets politique de transport : -5,1 M€ (3,9 M€)	6
1.5 Autres recettes : + 45,3 M€ (221,2 M€)	6
2. Les dépenses de fonctionnement : +281,0 M€ (14 000,3 M€)	8
2.1 Exploitation régulière : + 106,7 M€ (11 0452,4 M€)	8
2.2 Billettique & services support : -2,0 M€ (229,9 M€)	9
2.3 Accompagnement territorial : +0,5 M€ (69,7 M€)	10
2.4 Autres politiques de transport : -1,0 M€ (10,6 M€)	10
2.5 Transports scolaires : - 12,1 M€ (167,7 M€)	10
2.6 Budget courant : -37,1 M€ (510,1 M€)	10
2.7 Virement à la section d'investissement : 226,5 M€ (1 816,88 M€)	11
II. SECTION D'INVESTISSEMENT	12
3. Les dépenses d'investissement : - 166,4 M€ (5 837,2 M€)	12
3.1 Les investissements majeurs : - 399,8 M€ (3 699,7 M€)	12
3.2 Projets politiques de transport et mobilités durables : -9,9 M€ (30,1 M€)	15
3.3 Autres dépenses d'investissement : - 10,2 M€ (1059,7 M€)	16
3.4 Remboursement du capital : + 5 M€ (238,4 M€)	16
4. Les recettes d'investissement : - 166,4 M€ (5 837,2 M€)	16
4.1 Autres recettes : + 67,9 M€ (90,3 M€)	17
4.2 Emprunt : -709,04 M€ (2 073,90 M€)	17
4.3 Autres écritures patrimoniales : + 248,4 M€ (278,4 M€)	17
4.4 Virement à la section d'investissement : + 226,5 M€ (1 016,9 M€)	17

INTRODUCTION

Une première décision modificative a été adoptée par le conseil d'administration le 10 juillet 2025 afin d'intégrer au budget les résultats constatés à la clôture de l'exercice comptable 2024.

Cette seconde décision modificative permet de procéder aux dernières modifications budgétaires induites par l'ajustement de la section de fonctionnement et la prise en compte du rythme des investissements réalisés par les opérateurs et des calendriers de livraisons effective du matériel roulant. Elle donne ainsi une image relativement fidèle de la prévision d'atterrissement de ce budget 2025.

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 281,0 M€, principalement portées par l'évolution des recettes fiscales marquées par le report sur l'exercice 2025 d'une majeure partie du rendement 2024 du versement de la taxe de séjour par les collectivités.

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent quant à elles de 54,5 M€, correspondant pour l'essentiel au montant de la revalorisation des charges d'exploitation du contrat RATP.

Par différence entre les recettes de fonctionnement supplémentaires et les nouvelles dépenses réelles à inscrire, l'autofinancement au profit de la section d'investissement augmente de 226,5 M€.

Les dépenses d'investissement sont quant à elle revues légèrement à la baisse, principalement sur la convention pluri-projets RATP pour tenir compte des négociations du nouveau contrat (-111 M€), les achats de matériel roulant ferré (-78 M€) et de surface (-93 M€), ainsi que les subventions accordées au titre de la qualité de service (-76 M€).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement : + 281,0 M€ (14 000,3 M€)

Les recettes de fonctionnement s'ajustent en décision modificative n°2 comme suit :

Recettes de fonctionnement (en M€)	Exécution 2024	BP 2025	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM2	Crédits ouverts après vote DM2	Var. Crédits ouverts après vote DM2 / BP 2025
Fiscalité	6 357,05	6 729,68	6 729,68	234,16	6 963,84	3,48%
Recettes tarifaires	4 256,75	4 238,56	4 238,61	36,02	4 274,63	0,85%
Participations	1 810,86	1 881,28	1 886,12	-29,34	1 856,78	-1,30%
Projets politique de transport	8,24	0,20	9,10	-5,15	3,96	1 877,50%
Autres recettes	230,57	19,83	175,86	45,30	221,16	1 026,61%
Résultat comptable			199,89		199,89	
Total recettes réelles de fonctionnement	12 663,47	12 869,35	13 239,26	280,99	13 520,26	5,06%
Total recettes d'ordre de fonctionnement	342,42	420,00	480,00		480,00	14,29%
Total recettes de fonctionnement	13 005,89	13 289,35	13 719,26	280,99	14 000,26	5,35%

1.1 Fiscalité : + 234,2 M€ (6 963,8 M€)

Fiscalité (en M€)	Exécution 2024	BP 2025	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM2	Crédits ouverts après vote DM2	Var. Crédits ouverts après vote DM2 / BP 2025
VM	6 211,10	6 436,76	6 436,76	55,00	6 491,76	0,85%
TICPE	87,58	87,08	87,08		87,08	0,00%
Taxe de séjour	58,37	205,84	205,84	179,16	385,00	87,04%
Total	6 357,05	6 729,68	6 729,68	234,16	6 963,84	3,48%

- *Versement mobilité : + 55 M€ (6 491,8 M€)*

En décembre 2024, la définition du montant prévisionnel de versement mobilités à inscrire au budget primitif 2025 intégrait une prévision de hausse de la masse salariale de 2,8% pour 2025 et l'effet du relèvement du taux de versement mobilité en zone centrale francilienne, appliqué pour la première fois sur une année pleine.

Il résultait de ces hypothèses une estimation du versement mobilité pour 2025 de 6 436,8 M€.

Entre janvier et juin, la collecte a été légèrement supérieure à la prévision et le surplus s'est expliqué essentiellement par un effet de rattrapage observé au mois de juin sous l'effet d'opérations de contrôles opérés par l'Urssaf auprès des entreprises sur les exercices antérieurs à 2025. Depuis juillet, la collecte est légèrement inférieure à la prévision. Cette tendance baissière est particulièrement suivie dans un contexte économique et politique qui reste fragile.

Ainsi, le montant prévisionnel 2025 de versement mobilité est recalculé sur la base de l'exécuté 2024 et mis en cohérence avec les encaissements constatés à fin octobre. Il est ainsi proposé d'inscrire 55 M€ de crédits complémentaires.

Après décision modificative, l'inscription budgétaire 2025 du versement mobilité s'élève ainsi à 6

491,8 M€.

- *Taxe de séjour : + 179,2 M€ (385,0 M€)*

L'article 140 de la loi de finances pour 2024 a institué une taxe additionnelle de 200% à la taxe de séjour, au bénéfice d'Île-de-France Mobilités, perçue par les communes et leurs groupements sur le territoire d'Île-de-France.

Le rendement de cette taxe avait été estimé à 200 M€ par an. Cependant, première année pleine de collecte de la taxe additionnelle à la taxe de séjour (TATS), l'année 2025 reste singulière liée à la mise en œuvre et à l'adaptation des circuits de collecte par les collectivités. Ainsi, pour l'exercice 2025, la prévision budgétaire est revue à la hausse par rapport à la prévision inscrite au budget primitif pour s'établir à 385 M€. Cependant, ce montant correspond pour une part importante (environ 200 M€) à un effet de rattrapage au titre de l'année 2024.

1.2 Recettes tarifaires : +36,0 M€ (4 274,6 M€)

Le montant des recettes tarifaires est revu à la hausse (+34,2 M€) du fait du niveau constaté des recettes tarifaires sur les neuf premiers mois de l'année 2025, et en particulier de la dynamique de vente des titres courts.

Par ailleurs, les recettes liées aux services après-vente sont ajustées de +1,8 M€ afin de prendre en compte les déclarations de recettes 2024 définitives concernant les DSP.

1.3 Participations : -29,3 M€ (1 856,8 M€)

Participations (en M€)	Exécution 2024	BP 2025	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM2	Crédits ouverts après vote DM2	Var. Crédits ouverts après vote DM2 / BP 2025
Contributions statutaires	1 498,72	1 555,67	1 555,67		1 555,67	0,00%
Transport scolaire	133,71	133,42	133,42	-0,02	133,41	-0,01%
Subventions tarification RIF	98,58	98,60	98,44	-30,00	68,44	-30,59%
Contributions publiques D.S.P.	52,66	64,00	69,00	1,00	70,00	9,38%
PAM REGIONAL	26,81	29,59	29,59	-0,33	29,26	-1,11%
Exploitation régulière CT3	0,37					
Total	1 810,86	1 881,28	1 886,12	-29,34	1 856,78	-1,30%

Des recettes complémentaires à hauteur d'1 M€ sont inscrites au titre des conventions partenariales actives, conclues sur les territoires de 29 DSP. Après prise en compte des virements opérés en cours d'exercice, l'écart de 6 M€ entre le montant voté au BP 2025 et l'atterrissement correspond à des recettes perçues en 2025 au titre de participations rétroactives pour les années 2023 et 2024, notamment l'intégration de la convention Versailles Grand Parc pour le financement des DSP 27 et 28.

La Région Ile-de-France contribue pour 2025 au financement des déplacements des personnes les plus modestes en Île-de-France (« Tarification Solidarité Transport ») pour un montant inscrit dans son budget 2025 de 42,4 M€, conduisant à ajuster la prévision de recettes de 30M€ dans le budget de l'établissement.

Enfin, l'enveloppe du PAM est minorée (-0,3 M€) afin de tenir compte des re-prévisions de recettes du service et de l'actualisation des dotations des partenaires du PAM.

1.4 Projets politique de transport : -5,1 M€ (3,9 M€)

L'exécution de la convention de mandat confiée par Île-de-France Mobilités à Comutitres pour la mise en œuvre des campagnes de remboursements aux usagers conduit à comptabiliser d'une part en dépenses la totalité des remboursements accordés aux usagers soit près de 11,8 M€ HT et d'autre part en recettes les remboursements à la charge des opérateurs en raison du non-respect des objectifs de ponctualité pour 3,8 M€ HT.

1.5 Autres recettes : + 45,3 M€ (221,2 M€)

Autres recettes (en M€)	Exécution 2024	BP 2025	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM2	Crédits ouverts après vote DM2	Var. Crédits ouverts après vote DM2 / BP 2025
Recettes diverses et except.	115,14	5,81	22,95	70,24	93,19	1 503,92%
Autres subventions et recettes	107,81	8,82	115,41	-24,94	90,48	925,69%
Reprise de provisions	6,31	0,00	32,50		32,50	
COB (foncier, travaux, acqu.)	1,31	5,00	5,00		5,00	
Covoiturage	0,00	0,20	0,20	-0,05	0,16	-22,50%
Résultat comptable			199,89		199,89	
Total	230,57	19,83	176,06	45,26	221,32	1 016,03%

- Recettes exceptionnelles : +70,2 M€ (93,2 M€)

L'ajustement à la hausse des crédits ouverts après décision modificative concerne notamment :

- Le produit des comptes à terme est revu à la hausse en raison des excédents de trésorerie constatés depuis le début d'année permettant l'ouverture d'un nombre plus élevé de comptes à terme auprès du Trésor public cette année (+11 M€). Ces comptes à terme permettent notamment de placer le produit des levées de dettes obligataires en attendant les décaissements effectifs des projets d'investissements ;
- La récupération de la TVA sur des dépenses acquittées au titre de l'exercice 2024 à hauteur de 32,0 M€ pour l'ensemble des activités dont l'assujettissement à la TVA est considéré comme mixte ;
- La régularisation des charges à payer établies fin 2024 dans le cadre du contrat SNCF et des délégations de service public (+26,2 M€), les acomptes prévisionnels comptabilisés en 2024 étant, in fine, inférieurs au solde de la facturation annuelle 2024 établi à la fin du premier semestre 2025 ou les factures annuelles n'étant pas établies dans le cas de certaines DSP.

- Autres subventions et recettes : -24,9 M€ (90,5 M€)

Cette enveloppe est minorée pour les recettes à percevoir dans le cadre du dispositif de substitutions routières. En effet, les travaux pris en charge par la SNCF sont en baisse sur l'année 2025, ce qui entraîne symétriquement une diminution des coûts de substitutions routières mises en œuvre par Île-de-France Mobilités et de la compensation reversée (-1,5 M€).

Par ailleurs, les recettes issues de l'écart entre le montant des acomptes versés aux délégataires de bus en grande couronne pour la période 2024 et à la facture réelle établie à la fin du premier semestre 2025 sont moindres qu'escompté (-27,8 M€).

A l'inverse, des recettes complémentaires sont comptabilisées au titre d'appels de fonds réalisés dans le cadre de financements Etat/Région/Départements/Communes/Groupements inscrits dans le Contrat de Plan Etat Région pour couvrir les études pré-opérationnelles et avant-projet de opérations d'infrastructures sous maîtrise d'ouvrage d'Île-de-France Mobilités pour 4,5 M€.

Les dépenses de fonctionnement : +281,0 M€ (14 000,3 M€)

Les dépenses de fonctionnement s'ajustent en décision modificative n°2 comme suit :

Dépenses de fonctionnement (en M€)	Exécution 2024	BP 2025	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM2	Crédits ouverts après vote DM2	Var. Crédits ouverts après vote DM2 / BP 2025
Exploitation régulière	10 468,51	10 764,71	10 945,72	106,68	11 052,40	2,67%
Budget courant	403,39	537,53	547,25	-37,14	510,11	-5,10%
Transport scolaire	167,70	188,36	179,79	-12,09	167,70	-10,97%
Billettique & services support	190,27	185,51	231,82	-1,97	229,85	23,90%
Accompagnement territorial	55,20	70,55	69,21	0,45	69,66	-1,26%
Mobilités durables	29,86	33,86	36,29	0,06	36,35	7,36%
Autres politiques de transport	112,91	15,12	11,58	-1,02	10,57	-30,11%
Tarification sociale	5,39	3,59	3,65	-0,44	3,20	-10,82%
Autres	31,00	1,10	103,55		103,55	9 313,41%
Total dépenses réelles de fonctionnement	11 464,23	11 800,32	12 128,85	54,53	12 183,38	3,25%
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	675,45	1 489,03	1 590,41	226,47	1 816,88	22,02%
Total dépenses de fonctionnement	12 139,68	13 289,35	13 719,26	280,99	14 000,26	5,35%

2.1 Exploitation régulière : + 106,7 M€ (11 0452,4 M€)

Politique de transport (en M€)	Exécution 2024	BP 2025	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM2	Crédits ouverts après vote DM2	Var. Crédits ouverts après vote DM2 / BP 2025
Exploitation régulière RATP	5 265,21	5 372,86	5 406,96	45,81	5 452,76	1,49%
Exploitation régulière SNCF	3 762,60	3 741,20	3 686,70	-3,50	3 683,20	-1,55%
Exploitation D.S.P.	1 036,95	1 211,60	1 413,71	59,53	1 473,24	21,59%
Exploitation GPE	38,02	89,75	93,25	8,25	101,50	13,09%
Exploitation régulière CT3	94,87	54,50	53,01	-0,26	52,75	-3,21%
Redevance accès SNCF Réseau	182,38	195,00	195,00	-1,00	194,00	-0,51%
IFER	88,48	93,30	89,10		89,10	-4,51%
Autres	0,00	6,50	8,00	-2,15	5,85	-10,00%
Total	10 468,51	10 764,71	10 945,72	106,68	11 052,40	2,67%

- *Contrat d'exploitation RATP*

Les crédits au titre du contrat RATP sont majorés de 45,8 M€ en raison principalement de l'évolution des rémunérations forfaitaires telles qu'elles ressortent du contrat 2025-2029 entre Île-de-France Mobilités et la RATP signé le 15 juillet 2025, de la mise à jour de l'indice K11 et du solde de la facture annuelle 2024 qui s'est avérée supérieure aux charges à payer inscrites par Île-de-France Mobilités en fin d'année 2024 (+6,6 M€) et de la prise en compte de certaines mesures fiscales prévues dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025.

- *Contrat d'exploitation SNCF*

Les crédits au titre du contrat SNCF sont minorés de 3,5 M€ ce qui correspond essentiellement l'évolution de la rémunération forfaitaire dont les impacts de l'avenant 16 par rapport à la prévision du budget primitif et la baisse du taux d'indexation.

- *Contrats d'exploitation bus*

Concernant les contrats d'exploitation des réseaux de bus, un ajustement à la hausse est proposé en lien avec la finalisation des montants dus aux opérateurs de transport au titre des factures annuelles 2023/2024, à savoir les bonus et les intéressements (+ 59,5 M€).

- *Contrat d'exploitation SGP*

Le décalage de la mise en service de la ligne 15 sud annoncé par la Société des Grands Projets reporte en 2026 une partie de la montée en charge prévue initialement sur 2025. Il convient cependant de revaloriser les dépenses de fonctionnement à hauteur des coûts contractualisés à date (+8,5 M€) car les économies relatives à ce décalage au titre de l'exercice 2025 seront reversées à Île-de-France Mobilités en 2026 dans le cadre de la facture annuelle de régularisation 2025.

- *Redevances*

Règlementairement, Île-de-France Mobilités verse directement une redevance d'accès à SNCF Réseau. Le montant inscrit dans le document de référence du réseau ferré national (DRR) 2025 s'élève à 194 M€, soit -1 M€ par rapport à la prévision du budget primitif 2025.

Conformément au décret 2024-741 du 6 juillet 2024 fixant la rémunération pour l'usage des infrastructures du Grand Paris Express, Île-de-France Mobilités verse une redevance à la Société des Grands Projets en 2025 liée à la mise en service des prolongements de la ligne 14 en juin 2024. La révision des modalités de calcul liée au linéaire de la ligne 14 conduit à la minoration des crédits budgétés (-2,1 M€).

2.2 Billettique & services support : -2,0 M€ (229,9 M€)

Billettique & services support (en M€)	Exécution 2024	BP 2025	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM2	Crédits ouverts après vote DM2	Var. Crédits ouverts après vote DM2 / BP 2025
Filiale	115,60	94,73	126,47	-0,87	125,59	32,58%
PMB et information voyageurs	74,66	90,78	105,35	-1,10	104,26	14,84%
Total	190,27	185,51	231,82	-1,97	229,85	23,90%

Les dépenses relatives à la gestion des recettes tarifaires par la filiale Comutitres sont revues à la baisse concernant les campagnes de dédommagement des usagers (-0,9 M€). L'exécution de la convention de mandat confiée par Île-de-France Mobilités à Comutitres pour la mise en œuvre des campagnes de remboursements aux usagers conduit à comptabiliser d'une part en dépenses la totalité des remboursements accordées aux usagers soit près de 11,8 M€ HT et d'autre part en recettes les remboursements à la charge des opérateurs en raison du non-respect des objectifs de ponctualité pour 3,8 M€ HT.

Les dépenses relatives au programme de modernisation de la billettique sont légèrement minorées avec le décalage sur l'exercice 2026 de frais d'infogérance.

2.3 Accompagnement territorial : +0,5 M€ (69,7 M€)

Accompagnement territorial (en M€)	Exécution 2024	BP 2025	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM2	Crédits ouverts après vote DM2	Var. Crédits ouverts après vote DM2 / BP 2025
PAM REGIONAL	49,76	62,65	62,60		62,60	-0,07%
Transport à la demande	4,25	4,70	4,70	0,30	5,00	6,38%
Centrale TAD	1,20	3,21	1,91	0,15	2,06	-35,82%
Total	55,20	70,55	69,21	0,45	69,66	-1,26%

L'enveloppe liée aux circuits conventionnés avec les autorités locales de mobilités est revalorisée à la suite d'avenants, notamment pour le service de navettes Houilles – Le Vésinet.

2.4 Autres politiques de transport : -1,0 M€ (10,6 M€)

Autres politiques de transport (en M€)	Exécution 2024	BP 2025	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM2	Crédits ouverts après vote DM2	Var. Crédits ouverts après vote DM2 / BP 2025
PLM	0,31	0,82	0,82	-0,23	0,59	-27,69%
Sûreté	1,58	8,74	7,13	-0,70	6,43	-26,38%
Autres	111,02	5,56	3,63	-0,09	3,54	-36,34%
Total	112,91	15,12	11,58	-1,02	10,57	-30,11%

La baisse des crédits ouverts après décision modificative porte sur deux dispositifs :

- Le financement des études réalisées par les collectivités locales pour la déclinaison du plan de mobilité d'Île-de-France par des plans locaux de mobilité portés par des EPCI ou des syndicats mixtes ; des décalages dans le paiement prévu par les conventions conduisant à un ajustement de -0,23 M€ ;
- L'exécution réelle du marché lié aux Brigades Régionales des Transports avec une baisse des crédits de l'ordre de 0,7 M€.

2.5 Transports scolaires : - 12,1 M€ (167,7 M€)

Une diminution de 12 M€ des crédits est inscrite en raison notamment de la diminution du nombre d'usagers du transport adapté ayant opté pour l'engagement de frais auprès d'un tiers assurant le transport à titre professionnel. Ainsi, les remboursements aux familles diminuent, celles-ci pouvant se réorienter vers les circuits organisés par IDFM ou vers le remboursement de leurs frais liés à l'utilisation de leurs véhicules personnels. Cette diminution est par ailleurs liée à la mise en place de nouveaux marchés plus performants.

2.6 Budget courant : -37,1 M€ (510,1 M€)

Budget courant (en M€)	Exécution 2024	BP 2025	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM2	Crédits ouverts après vote DM2	Var. Crédits ouverts après vote DM2 / BP 2025
Charges financières	181,79	290,00	290,00	-31,00	259,00	-10,69%
Dépenses liées au V.M.	72,10	71,91	70,89	2,46	73,35	2,00%
Etudes, conseil et acc	30,23	42,82	48,84	-6,67	42,18	-1,51%
Masse salariale	48,71	53,19	55,40	0,31	55,71	4,74%
Fonc de l'établissement	35,37	39,07	41,91	-0,34	41,57	6,42%
Fonc des infrastructures	23,25	22,25	23,63	-2,00	21,63	-2,78%
Impôts et taxes	4,68	8,03	5,90		5,90	-26,58%
Dépenses numériques	7,24	10,26	10,67	0,10	10,77	4,99%
Total	403,39	537,53	547,25	-37,14	510,11	-5,10%

Le budget de fonctionnement qui regroupe les études, les prestations de conseil, la masse salariale, les coûts de fonctionnement courant de l'établissement et les charges financières diminue de 37,1 M€ par rapport aux crédits budgétés. Cette évolution est due principalement à la re-prévision des intérêts courus non échus et des charges financières liées à l'emprunt levé sur l'exercice 2025.

- *Les charges financières : - 31,0 M€ (259,0 M€)*

Les charges financières ont été revues à la baisse de 31,0 M€ afin d'ajuster en particulier la prévision budgétaire des intérêts courus non échus qui seront rattachés fin 2025 et les intérêts payés suivant le rythme de levée de la dette en cours d'année.

- *Les dépenses liées au versement mobilité : +2,5 M€ (73,3 M€)*

Suivant la dynamique de collecte du versement mobilité, les crédits relatifs aux frais de gestion ont été réévalués à hauteur de 2,5 M€ par rapport au budget primitif.

- *Les études, conseils et accompagnement : -6,7 M€ (42,2 M€)*

La minoration des crédits proposée porte essentiellement sur les études relatives aux centres opérationnels bus engagées par la direction des infrastructures.

- *Le fonctionnement des infrastructures : - 2,0 M€ (21,6 M€)*

L'aboutissement de différents protocoles et médiations comprenant des versements d'indemnité conduit à diminuer les crédits prévisionnels dédiés.

2.7 Virement à la section d'investissement : 226,5 M€ (1 816,88 M€)

Dépenses d'ordre (en M€)	Exécution 2024	BP 2025	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM2	Crédits ouverts après vote DM2	Var. Crédits ouverts après vote DM2 / BP 2025
Virement de section	NA	789,03	790,41	226,47	1 016,88	28,88%
Amortissements	675,00	700,00	800,00		800,00	14,29%
Autres écritures	0,46					
Total	675,45	1 489,03	1 590,41	226,47	1 816,88	22,02%

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement représente l'autofinancement prévisionnel d'Île-de-France Mobilités qui permet de dégager des ressources propres pour financer une partie des investissements et ainsi diminuer le recours à l'emprunt.

Par différence entre les recettes nouvelles inscrites en décision modificative et les moindres dépenses, ce virement est majoré de 226,5 M€. L'autofinancement de la section d'investissement s'établit alors après décision modificative à 1 016,9 M€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement : - 166,4 M€ (5 837,2 M€)

Les dépenses d'investissement sont revues à la baisse, traduisant notamment le décalage du paiement de certains projets à début 2026.

Dépenses d'investissement (en M€)	Exécution 2024	BP 2025	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM2	Crédits ouverts après vote DM2	Var. Crédits ouverts après vote DM2 / BP 2025
Investissements majeurs	3 088,40	3 260,06	4 099,44	-399,75	3 699,70	13,49%
Remboursement du capital	238,36	280,00	279,99	5,00	284,99	1,78%
Projets politique de transport	30,12	32,00	40,00	-9,87	30,13	-5,85%
Autres	1,30	18,36	10,62	-6,32	4,30	-76,60%
Résultat comptable	0,00	0,00	1 063,60	-3,89	1 059,71	
Total dépenses réelles d'investissement	3 358,19	3 590,42	5 493,65	-414,83	5 078,82	41,45%
Total dépenses d'ordre d'investissement	370,57	450,00	510,00	248,39	758,39	68,53%
Total dépenses d'investissement	3 728,76	4 040,42	6 003,65	-166,43	5 837,22	44,47%

3.1 Les investissements majeurs : - 399,8 M€ (3 699,7 M€)

Les dépenses d'investissement majeurs sont minorées de 399,8 M€ par rapport aux crédits ouverts.

Investissements majeurs (en M€)	Exécution 2024	BP 2025	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM2	Crédits ouverts après vote DM2	Var. Crédits ouverts après vote DM2 / BP 2025
Matériel roulant ferré	1 575,06	1 548,03	1 629,13	-78,15	1 550,98	0,19%
At. Et Instal. Fixes SNCF	162,30	206,70	225,70		225,70	9,19%
Convention pluri-projets SNCF	163,20	159,00	151,00	-2,80	148,20	-6,79%
Matériel roulant de surface	431,15	507,20	456,60	-93,44	363,16	-28,40%
Rachat MR	49,25	79,60	514,69	-8,41	506,27	536,02%
COB (foncier, travaux, acqu.)	175,53	171,75	151,77	-19,15	132,62	-22,78%
Projets d'infrastr. ss MOA	244,63	219,10	198,08	-8,39	189,69	-13,42%
Amélioration qualité de service	267,97	322,74	320,82	-76,75	244,07	-29,62%
Investissements numériques	19,31	45,94	39,94	-0,93	39,01	-15,08%
Convention pluri projets RATP	0,00	0,00	411,71	-111,71	300,00	
Total	3 088,40	3 260,06	4 099,44	-399,75	3 699,70	13,49%

- Subventions au titre du matériel roulant ferré : - 78,1 M€

Les diminutions de crédits de paiement proposées, atteignant 78,1 M€, traduisent ici le décalage de production du Mi20, la reprise des provisions du MP14 qui est en fin de production, et des mises à jour des coûts qui avaient été mal estimés.

en M€	Autorisation de programme	Crédits ouverts	Proposition DM2	Atterrissage prévisionnel 2025
Périmètre SNCF				
3/2006/12	Z2N	10,68		10,68
3/2006/8	Francilien	47,08	-1,33	45,76
3/2012/2	MR Tram express	3,28	-1,30	1,98
3/2014/1	Regio 2N	63,53	-3,86	59,67
3/2016/1	RER NG	832,13		832,13
3/2020/2	MI20 (RER B)	78,34	-25,20	53,13
3/2020/4	DUALIS T4	0,08		0,08
3/2021/1	Equipement MR	42,03	-4,76	37,26
3/2024/2	Adaptation des infrastructures sur les voies de service SNCF Réseau	0,67		0,67
Périmètre RATP				
3/2015/2	Transfert MP05 et MP89	15,32		15,32
3/2015/3	MP14 STIF	53,05	-19,61	33,45
3/2016/3	MF77 L7 et L8	10,73		10,73
3/2011/2	MF01 Ligne 9	0,79	-0,22	0,57
3/2016/4	MI84 RER B	7,50	-4,57	2,94
3/2017/4	MI2N	26,49		26,49
3/2019/1	MR Métro MF19	181,36	-6,88	174,48
3/2024/5	Améliorations légères MR RATP	1,72	-0,12	1,60
Périmètre SGP				
3/2015/4	MR SGP (triplatie avec RATP)	189,23		189,23
3/2020/3	LIGNE 18 conv.acqu.15 rames	38,41	-4,81	33,60
3/2022/1	Conv. d'Invest. GPE	26,70	-5,50	21,20
TOTAL crédits de paiement 2025		1 629,13	-78,15	1 550,98

- *Subventions au titre du matériel roulant de surface : - 93,4 M€*

Des décalages de livraison de véhicules par la société Iveco entraînent une minoration des crédits de paiement pour les acquisitions des matériels neufs par l'intermédiaire de la centrale d'achat des transports publics (CATP), soit -93,4 M€. Par ailleurs, une augmentation de l'autorisation de programme correspondante de 22 M€ est proposée pour l'engagement des commandes pour 2026 et 2027.

L'enveloppe budgétée pour les matériels roulants du T1 et T2 est également ajustée à la baisse en raison d'un décalage de commande dans le cadre de convention de financement du matériel roulant du T1 pour le prolongement Val de Fontenay.

La variation des crédits de paiement se répartit entre les autorisations de programme suivantes :

En M€	Autorisation de programme	Crédits ouverts	Proposition DM2	Atterrissage prévisionnel 2025
4/2006/14	Matériel roulant bus CT3	0,75		0,75
4/2012/1	Matériel Roulant bus RATP	6,72	-0,87	5,85
4/2013/2	Acquisition tramways	0,31		0,31
4/2017/1	Acquisition tramways sous MOA	21,83	-4,25	17,59
4/2019/1	Acquisition bus CATP	303,40	-61,16	242,23
4/2020/4	T1 T2 MR	76,69	-20,46	56,23
4/2021/1	CFI BUS 2021 2023	5,30	-1,00	4,30
4/2022/1	CFI MR RATP2024	13,80	-2,70	11,10
4/2025/3	Rénovation bus transition énergétique	24,80		24,80
4/2025/2	Equipements divers de MR	3,00	-3,00	0,00
	TOTAL crédits de paiement 2025	456,60	-93,4	363,16

- *Centres Opérationnels Bus (foncier, travaux, acquisitions...)* : - 19,1 M€

Les crédits de paiement sont revus à la baisse en raison du décalage du planning des travaux de construction des centres opérationnels bus à Carrières-sous-Poissy, Pontault-Combault, Tournan-en-Brie et Gonesse.

en M€	Autorisation de programme	Crédits ouverts	Proposition DM2	Atterrissage prévisionnel 2023
4/2014/1	Conversion dépôt bus	106,37	-19,48	86,89
4/2020/1	Rachat dépôt CT3	19,53	-0,45	19,08
Hors AP		30,87	0,78	30,87
	TOTAL crédits de paiement 2025	156,77	-19,15	136,84

- *Projets d'infrastructure sous MOA* : -8,4 M€

en M€	Autorisation de programme	Crédits ouverts	Proposition DM2	Atterrissage prévisionnel 2023
2/2023/2	Tram 1 Asnières-Colombes	0,02		0,02
2/2019/13	Tram 1 Nanterre-Rueil	5,06		5,06
2/2023/6	Tram 8 Sud	1,49	-0,09	1,40
2/2025/2	Pôle Gare Saint-Denis	1,14	-0,15	0,99
2/2023/1	Pôle Val de fontenay	4,92		4,92
2/2023/4	TCSP Argenteuil Bezons Sartrouville	2,04		2,04
2/2023/5	TCSP Sénia - Orly	1,05	-0,15	0,90
2/2006/4	Tram T7	20,73		20,73
2/2011/1	Tram 11	0,12		0,12
2/2012/3	TSCP Massy Saclay	0,20		0,20
2/2012/4	Tram 12	15,69	-0,21	15,48
2/2012/5	Tram 4	10,90		10,90
2/2012/6	Tram 10	2,43	-0,66	1,77
2/2013/4	Tram 13	20,79		20,79
2/2013/5	Tram 9	0,92		0,92
2/2016/1	TZEN 4	22,85		22,85
2/2016/2	TZEN 5	22,89	-6,37	16,52
2/2019/11	CABLE A	62,50		62,50
Hors AP		2,47	-0,77	1,70
	TOTAL crédits de paiement 2025	198,08	-8,39	189,69

Les ajustements de crédits entre le budget primitif 2025 et l'atterrissement prévisionnel, correspondent, à la baisse, à la mise en exploitation des lignes de tramway T12 et aux travaux et acquisitions foncières effectivement réalisées en 2025 pour le tramway T13 phase 2 (Saint Germain-en-Laye – Achères).

Par ailleurs, les crédits relatifs aux travaux et acquisitions foncières du TZEN 5 ont été réajustés selon l'avancement effectif de l'opération.

- *Convention pluri-projets SNCF : - 2,8 M€*

Les nouvelles prévisions de réalisation de la SNCF transmises au cours de l'année 2025, notamment sur le programme "Matériel Roulant Travaux" se traduisent par un abaissement des mensualités du second semestre 2025.

- *Convention pluri-projets RATP : - 111,7 M€*

Les crédits de paiement sont revus à la baisse dont -30 M€ au titre de la réduction de projets de travaux RATP qui ne seront finalement pas intégrés en 2025 et -81 M€ d'affinage des prévisions à la suite de négociations ayant eu lieu à l'été 2025.

- *Amélioration de la qualité de service : - 76,7 M€*

La variation des crédits de paiement de -76,7 M€ résulte pour l'essentiel d'ajustements sur le programme d'intermodalité (AP 5/2006/15, -18,9 M€) à la suite des comités de programme d'octobre avec les opérateurs de transport, la modernisation de la billettique (AP 5/2012/1, - 38,4 M€) dû aux retards sur le déploiement du nouveau valideur embarqué et sur le programme Information voyageur (AP 2006/17, - 6 M€) avec des retards du fournisseur des bornes d'information voyageurs.

- *Investissement numérique : -0,9 M€*

Les crédits de paiement dédiés à l'investissement sont minorés à la suite de la bascule de crédits dédiés à la désimbrication des SI opérateurs « RATP » dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau contrat RATP en pluri-projets.

3.2 Projets politiques de transport et mobilités durables : -9,9 M€ (30,1 M€)

Projets politiques de transport et mobilités durables (en M€)	Exécution 2024	BP 2025	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM2	Crédits ouverts après vote DM2	Var. Crédits ouverts après vote DM2 / BP 2025
Covoiturage	27,95	32,00	27,00	-5,00	22,00	-31,25%
Aide à l'achat-VAE	2,17	0,00	4,30		4,30	
Veligo location	0,00	0,00	8,70	-4,87	3,83	
Total	30,12	32,00	40,00	-9,87	30,13	-5,85%

La baisse du nombre de demandes réceptionnées par mois d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique se traduit par une réévaluation à la baisse des crédits nécessaires de 5 M€.

Il est aussi procédé à un ajustement de -4,8 M€ sur le marché de covoiturage planifié compte-

tenu de l'offre finale retenue.

3.3 Autres dépenses d'investissement : - 10,2 M€ (1059,7 M€)

Il est proposé d'inscrire -3,89 M€ au résultat cumulé de la section d'investissement reporté du budget 2024 afin de corriger une erreur de comptabilisation dans l'affectation du résultat réalisée en décision modificative n°1 2025.

Par ailleurs, l'ajustement à la baisse d'une enveloppe de 6,3 M€ est lié au futur siège d'Île-de-France Mobilités, les crédits de paiement 2025 seront réservés au paiement d'une avance au titulaire du marché de travaux d'aménagement qui sera connu au mois de décembre.

3.4 Remboursement du capital : + 5 M€ (238,4 M€)

Le montant du remboursement du capital de la dette est ajusté en fonction du niveau de dette levée en 2025.

Les recettes d'investissement : - 166,4 M€ (5 837,2 M€)

Les recettes d'investissement sont ajustées à la suite des variations de la section de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Cet ajustement s'opère pour l'essentiel par une augmentation de l'autofinancement et la diminution du recours à l'emprunt.

Recettes d'investissement (en M€)	Exécution 2024	BP 2025	Crédits ouverts (y/c vir.)	Proposition DM2	Crédits ouverts après vote DM2	Var. Crédits ouverts après vote DM2 / BP 2025
Affectation du résultat	701,13	0,00	1 270,47		1 270,47	
Produit des amendes	138,78	138,77	138,77		138,77	
Subventions	159,69	155,90	161,10		161,10	
Autres recettes	54,20	0,00	22,44	67,91	90,35	
Emprunt	1 600,00	2 226,72	2 782,94	-709,04	2 073,90	-6,86%
Total recettes réelles d'investissement	2 662,91	2 521,39		-641,30	3 741,95	48,41%
Autres écritures patrimoniales	28,61	30,00	30,00	248,39	278,39	827,98%
Dotation aux amortissements	675,00	700,00	800,00		800,00	14,29%
Virement sect. de fonction.	NA	789,03	790,41	226,47	1 016,88	28,88%
Total recettes d'ordre d'investissement	703,61	1 519,03		474,86	2 095,27	37,93%
Total recettes d'investissement	3 366,52	4 040,42	6 003,65	-166,43	5 837,22	44,47%

4.1 Autres recettes : + 67,9 M€ (90,3 M€)

L'enveloppe inscrite intègre d'une part la prime perçue auprès des assureurs pour des véhicules sinistrés (+1,3 M€).

D'autre part, est comptabilisée la récupération de la TVA sur des dépenses acquittées au titre des exercices 2020 à 2024 à hauteur de 66,6 M€ pour l'ensemble des activités dont l'assujettissement à la TVA est considéré comme mixte.

4.2 Emprunt : -709,04 M€ (2 073,90 M€)

Le montant de l'emprunt est abaissé de 709 M€ afin d'assurer l'équilibre de la section d'investissement.

4.3 Autres écritures patrimoniales : + 248,4 M€ (278,4 M€)

Un ajustement à la hausse des crédits (+248,4 M€) est prévu afin de réaliser ces écritures d'ordre valorisant :

- Le rachat du parc bus RATP opérant sur le réseau Paris et petite couronne pour 118 M€ ;
- La reprise des sites de maintenance et de remisage de Massy et de Versailles à hauteur de la valeur nette comptable, accompagnant la mise en concurrence du réseau Transilien (lot 2 composé des lignes de trams-trains T12 et T13) pour 130 M€.

Ces écritures d'ordre sont strictement équilibrées entre dépenses et recettes au sein de la section d'investissement. Elles permettent la valorisation des actifs au bilan d'Île-de-France Mobilités.

4.4 Virement à la section d'investissement : + 226,5 M€ (1 016,9 M€)

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est majoré de 226,5 M€ en décision modificative. Il s'agit d'une écriture d'ordre strictement égale entre une dépense de fonctionnement et recette d'investissement : elle vient modifier les équilibres propres à chaque section.